



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 22 novembre 2016  
19 heures 00

-----

SL/MG

N° 002075

Ressources  
Humaines - Ratios  
promus  
promouvables-Année  
2017

Affiché le :

Le mardi 22 novembre 2016 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le 16 novembre 2016, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de **Dominique SANTONI**, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), M. Jean AILLAUD (1er Adjoint), Mme Isabelle VICO (2e Adjointe), M. André LECOURT (3e Adjoint), Mme Emilie SIAS (4e Adjointe), M. Cédric MAROS (5e Adjoint), Mme Véronique ARNAUD-DELOY (6e Adjointe), Mme Marcia ESPINOSA (8e Adjointe), M. Yannick BONNET (9e Adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (Conseillère Municipale), M. Frédéric SACCO (Conseiller Municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), M. Laurent DUCAU (Conseiller Municipal), Mme Monique CARRETERO (Conseillère Municipale), M. Jean-Louis DE LONGEAUX (Conseiller Municipal), Mme Gaëlle LETTERON (Conseillère Municipale), M. Sébastien CHABAUD (Conseiller Municipal), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), Mme Isabelle MORARD-PONTET (Conseillère Municipale), M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal), Mme Amel EL BOUYOUSFI (Conseillère Municipale), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller Municipal), Mme Fatima ARABI (Conseillère Municipale), M. Olivier CUREL (Conseiller Municipal), Mme Peggy RAYNE (Conseillère Municipale), M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal), M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale)

**ONT DONNE PROCURATION** : M. Patrick ESPITALIER (7e Adjoint) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er Adjoint), M. Jean-Claude ALLAMANDI (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), Mme Marie-Christine KADLER (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal)

**ABSENTS** :

La séance est ouverte, Mme Amel EL BOUYOUSFI est nommée Secrétaire.

VOTES POUR : 25

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 6

Vu la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale.

Vu l'article 49 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, qui est désormais rédigé comme suit : « Le nombre maximum de fonctionnaires appartenant à l'un des cadres d'emplois ou corps régis par la présente loi, à l'exception du cadre d'emplois des agents de police municipale, pouvant être promus à l'un des cadres d'avancement de ce cadre d'emplois ou de corps est déterminé par application d'un taux de promotion à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement de grade ».

Ce taux de promotion, appelé « ratios promus – promouvables » est fixé par l'assemblée délibérante après avis du comité technique. Il peut varier entre 0 et 100 %.

Vu l'avis du comité technique en date du 10 novembre 2016.

Madame le Maire propose à l'assemblée pour l'année 2016, de fixer les taux suivants :

<b>Cadre d'emplois</b>	<b>Grades</b>	<b>Taux</b>
Adjoints administratifs territoriaux	Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	50 %
	Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	0 %
	Adjoint administratif de 1 <sup>ère</sup> classe	100 %
Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles	ASEM principal de 2 <sup>ème</sup> classe	0 %
Animateurs territoriaux	Animateur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	0 %
Techniciens territoriaux	Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe	0 %
Agents de maîtrise	Agent de maîtrise principal	20 %
Agents techniques territoriaux	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	18 %
	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	17 %

## **LE CONSEIL A LA MAJORITE**

**Approuve** la proposition de Madame le Maire.

**Décide** d'adopter les ratios fixés ci-dessus.

**Dit** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE**  
**Dominique SANTONI**